

FORMULAIRE DE DON

Montant :

Paiement

- Particulier
 Organisme

- Chèque à l'ordre "Expression libre"
 Espèces
 Virement

Nom :

Prénom :

Entreprise ou organisme :

Adresse :

IBAN : FR76 1558 9245 8007 4074 4304 016

Demande de reçu fiscal

- OUI
 NON

Date :/...../.....

Signature :

Mail :

Téléphone :



Nos partenaires



*École
associative*



Ancienne Ecole
700 route de La Culture
Les Versannes
24330 La Douze

Qui sommes nous ?



« Le projet d'école Les DEux MAINS a pour origine les questionnements qui s'imposent à l'esprit de tout parent face à la tâche complexe d'éduquer, puis de confier une partie de cette éducation à l'école. »

Sophie et Leslie les Fondatrices.



Expression Libre est une association qui **génère une réflexion** autour de l'éducation et des pédagogies **actives** depuis plusieurs années. Elle s'est donc lancée dans le magnifique projet d'ouvrir une école.

En septembre 2019, après une longue et méticuleuse préparation, l'école Les DEux MAINS ouvre ses portes, faisant à nouveau résonner de rires d'enfants les murs de l'ancienne école des Versannes.



Quelles sont nos valeurs ?

Tout en redonnant vie au territoire, l'école apporte une offre pédagogique complémentaire. Inspiré des pédagogies **Montessori, Freinet et Steiner**, le projet pédagogique a été pensé autour des **arts**, de la **connaissance de soi** et du **lien avec la nature** mais aussi et surtout en tenant à **respecter le rythme de l'enfant**.



Quels sont nos besoins ?

L'école Les DEux MAINS est une **école associative privée, hors contrat**. Ses seules sources de revenus sont donc les frais de scolarité des enfants et les adhésions de ses membres.

Pour pérenniser l'école il faut donc : **garantir les emplois** de l'équipe pédagogique, **entretenir les locaux**, répondre aux **besoins matériels**, continuer à **développer les activités** proposées aux enfants, soutenir l'**ouverture de la classe de 6^{ème}** en septembre 2022.

Comment nous aider ?

Le projet vous plait ?

Vous aimeriez nous aider ?

C'EST POSSIBLE :

En donnant de votre temps.

En donnant du matériel.

En faisant un don à l'association.

L'association Expression Libre est un organisme d'intérêt général, éligible au mécénat déductible.

Déduction des impôts à hauteur de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable